

(1) **ÉPOUX ou PÈRE**

Prénoms Jordane, Camille

Nom ⁽²⁾ COCHET

Né ⁽³⁾ le 25 juillet 1997

à 05 heures 00

à Valenciennes (Nord)

Fils ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Jean-Camille COCHET

et de ⁽⁵⁾ Laurence VION

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n*****

le ⁽⁶⁾ *****

Mentions marginales ⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil - Sceau ⁽⁶⁾

(1) **ÉPOUSE ou MÈRE**

Prénoms Djamila

Nom ⁽²⁾ KERRAD

Née le 10 mai 1997

à ***** heures *****

à Chlef (Algérie)

Fille ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Mohammed KERRAD

et de ⁽⁵⁾ Fatma MESLOUB

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n*****

le ⁽⁶⁾ *****

Mentions marginales ⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil - Sceau ⁽⁶⁾

Mariage célébré à Saint-Amand-les-Eaux (Nord)

le 27 juillet 2024

Il a été déclaré ⁽⁸⁾ qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

à

14 heures³⁰

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage** 2024 / 000040

Mentions marginales ⁽⁷⁾

le 27 juillet 2024

L'officier de l'état civil - Sceau



(5) Prénoms et NOM des Parents. Tel qu'indiqué au (1), l'identité de la femme qui a accouché de l'enfant est inscrite en premier ■ ■ (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. ■ ■ (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. ■ ■ (8) Compléter aussi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire d... ». ■ ■

1. Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ». En cas d'assistance médicale à la procréation réalisée par un couple de femmes, l'identité de la femme qui a accouché de l'enfant est inscrite dans la première rubrique. ■ ■ 2. En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : 2^{de} partie : ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... ». ■ ■ 3) Écrire selon le cas « N^e » ou « N^e ». ■ ■ 4. Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».